

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Le Jeudi 22 Avril 2021 à 18 heures**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ingouville légalement convoqués en date du 16 avril, se sont réunis, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude DUBOC, Maire.

Cette séance s'est tenue, à titre exceptionnel, dans la salle de la Liberté et à huis clos, afin de respecter les règles sanitaires en cours liées à la Covid-19.

**Etaient présents** : M. DUPIN Philippe, M. RIDEL Hugues, M. RENEUX William, M. DAVID Benoît, M. MONTIGNY Frédéric, M. CARPENTIER Jean-Claude, Mme GAUDRY Patricia, Mme OMER Laure, Mme BLONDEL Marie-Thérèse.

**Absent excusé** : M. OUIN Christian

Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2021 est lu et adopté à l'unanimité.

**Secrétaire de séance** : M. RENEUX William

**AVANT-PROJETS SOMMAIRES DE REHABILITATION DE LA MAISON D'HABITATION AU 28 GRANDE RUE**

Monsieur le maire, conformément à la démarche décidée et engagée lors d'un précédent Conseil municipal tenu en 2020, propose de faire une présentation des deux avant-projets sommaires préparés, l'un par l'Atelier d'architecture DANTAN de Veules-les-Roses et l'autre par l'Atelier d'architecture COSME d'Amfreville-les-Champs.

En préambule, Monsieur DUBOC précise que ces deux propositions sont très différentes l'une de l'autre. Monsieur COSME, architecte, a fait une présentation de son avant-projet à la commission des travaux le 13 avril dernier avec le choix de ne conserver que le mur en grés côté rue et de reconstruire entièrement les deux pignons et la façade sud-ouest.

La réhabilitation complète de l'habitation est estimée à 510 000€ H.T.

Mais, en conclusion, Monsieur COSME préconise, compte tenu des difficultés techniques qui pourraient être rencontrées, que la démolition de l'habitation existante avec la reconstruction complète d'une maison, en modifiant le positionnement actuel serait une meilleure décision.

Lors d'une commission des travaux tenue le 3 avril 2021, Madame DANTAN, architecte du patrimoine, a présenté son avant-projet sommaire de réhabilitation complète à partir de l'existant pour préserver l'esprit du patrimoine rural typique de nos villages cauchois.

Cette habitation de caractère, très modifiée au fil des siècles, serait restaurée en conservant les techniques et matériaux artisanaux anciens, issus de ressources locales (murs en grés et en briques, silex et pignons en colombages/torchis).

L'ensemble de ces options permettrait de reconverter cette maison en deux logements de qualité en utilisant des matériaux privilégiant le végétal.

En complément de cette présentation, Monsieur le maire renseigne les Conseillers sur l'estimation chiffrée et détaillée de Madame DANTAN qui s'élève à 459 700 € H.T.

Les frais de maîtrise d'ouvrage et d'études viendront s'ajouter à ces devis estimatifs.

Après divers échanges et précisions apportées par les membres de la commission des travaux, les Conseillers municipaux présents décident, à l'unanimité, de retenir l'avant-projet sommaire présenté par l'Atelier d'architecture DANTAN de Veules-les-Roses.

A partir de ce choix exprimé, le Conseil municipal donne pouvoir et mandat à Monsieur le Maire pour :

- effectuer, dès maintenant, toutes les démarches de demandes de subventions auprès de tous les financeurs potentiels,
- et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

## **PRESENTATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE DE REAMENAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAL DE LA GRAND-MARE**

Monsieur le Maire présente l'avant-projet établi par le cabinet CRAQUELIN, architecte-paysagiste installé à Lillebonne.

Un plan général de cet espace communal avec un positionnement de divers équipements prévus a été présenté. Cette esquisse avait fait l'objet de deux présentations préalables à la commission des travaux pour quelques validations d'options proposées.

Monsieur le maire sollicitera Monsieur CRAQUELIN, architecte, pour intégrer quelques autres modifications retenues et quelques équipements complémentaires par le Conseil pour un chiffrage modifié du devis présenté ce jour.

L'enveloppe financière estimée et détaillée pour ces travaux présentés par Monsieur CRAQUELIN serait d'environ 370 000 € H.T.

Monsieur le maire précise qu'il va solliciter dès maintenant divers financeurs potentiels pour l'obtention de subventions.

Après divers échanges et précisions apportées par les membres de la commission des travaux, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de valider l'avant-projet sommaire présenté par Monsieur CRAQUELIN architecte paysager.

En complément de cette décision, le Conseil municipal donne pouvoir et mandat à Monsieur le Maire pour :

- effectuer toutes demandes de subventions auprès des financeurs potentiels,
- et l'autorise à signer tous documents se rattachant à ces opérations.

Aucun autre sujet n'ayant été abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures trente minutes.